



Séance extraordinaire du conseil municipal

3 septembre 2026 à 17 h 30

Procès-verbal

Sont présents(e)s : M. Pierre Richard, maire
Mme Julie Robillard, conseillère
Mme Francine Chaput, conseillère
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Sylvain Beaulieu, conseiller
Mme Nathalie Bélanger, conseillère

Sont absents(e)s : Mme Marie-Ève Landry, conseillère

Est également présente:

Me Marie-Pier Pharand, directrice générale adjointe et assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions.
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2026 à 19 h 00.
5. Création de catégories et de sous-catégories d'immeubles - Rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029
6. Clôture et levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Pierre Richard, souhaite la bienvenue aux membres présents et constate le quorum à 6 membres.

11045-09-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question de l'assistance.

11046-09-2026

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 AOÛT 2026 À 19 H 00.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue devant public le 17 août 2026, joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2026, à 19 h, soit approuvé tel que rédigé.

11047-09-2026

5. CRÉATION DE CATÉGORIES ET DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES - RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2028-2029

ATTENDU les nouveaux pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, sanctionnée le 8 décembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 10987-07-2026 exprimant son intention d'exercer ces pouvoirs dans le cadre de la confection du rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a accepté de procéder aux inscriptions requises au rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE le sommaire du rôle démontre la présence d'immeubles résidentiels, non résidentiels, industriels et forestiers ainsi que de terrains vagues desservis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil municipal demande l'identification au rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029 de la catégorie suivante :

la catégorie des terrains vagues desservis

11048-09-2026

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 33, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ de clore la séance, l'ordre du jour étant épuisé et de lever l'assemblée.

Mention:

Je, Pierre Richard, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les citées et villes.

(Signé)

Pierre Richard, maire

(Signé)

Me Marie-Pier Pharand, assistante-greffière